



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 27 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 27 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

03/06/2026

PUBLIÉ LE :

04/06/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. Clément HERMANT, Mme Sabine LHEUREUX et M. Vincent DEMARTHE qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ et M. Dominique LANOY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques VERHAEGHE

D2026-46 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SEJOURS DES ENFANTS WIZERNOIS FREQUENTANT L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CAMP DES BRUYERES

Rapporteur : William HEULLE

En 2025, la Commune a décidé de renouveler son adhésion à l'association "Camp de vacances des Bruyères" afin que les enfants Wizernois puissent fréquenter les accueils de loisirs organisés en Juillet par cette association.

Durant cette période, 46 enfants ont fréquenté les centres d'accueil, ce qui a représenté pour la Commune une dépense de 5 506.20 €, correspondant à 966 jours de fréquentation.

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'association « Camp de vacances des Bruyères », il a été décidé de réclamer aux Communes 5,80 € par jour et par enfant.

Sur avis favorable de la Commission « Jeunesse – Vie citoyenne – Conseil Municipal des Jeunes », il est proposé au Conseil Municipal de :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Commune à l'association "Camp de vacances des Bruyères" pour l'année 2026 ;
- **DE RÉGLER** la participation qui sera due par la Commune en 2 fois, à savoir :
 - Un acompte en juin, avant le démarrage du centre d'accueil correspondant à la moitié du coût de l'année 2025, soit 2 800 €,
 - Le solde à la fin du centre sur présentation d'un état récapitulatif reprenant le nombre d'enfants et le nombre de jours de fréquentation.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire

Dominique LANOY